

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	16	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 22/09/2025
Et
Publication ou notification du :
22/09/2025

L'an 2025, le 15 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DEVALLEE Pascale, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/09/2025.

Présents : Mme DEVALLEE Pascale, Maire, Mmes : COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, FERRAND Claude, GOURON Claude, LABREVOIT Sandrine, MERCIER Céline, MM : DEVALLEE Victorien, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, ROBIN Xavier, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BONZON Marie-Claude à M. TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice, CHASLE Sophie à M. FROGER David, HENNEQUET-ANTIER Christelle à Mme FERRAND Claude, ROUVRE Liliane à Mme DUBRAY Françoise, MM : BONZON Sébastien à M. DEVALLEE Victorien, SIMONIN Denis à Mme DEVALLEE Pascale
Absent(s) : M. CHAMPION Pierre

A été nommé(e) secrétaire : M. LANDAIS Romain

60/2025 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA TEV AU TITRE DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE

Madame FERRAND, adjointe déléguée aux finances, rappelle à l'assemblée la politique d'attribution de fonds de concours, conduite par la communauté de Communes Touraine Est Vallées, afin d'accompagner les communes dans leurs projets. Le conseil communautaire par délibération DEL67-2024 du 27 juin 2024 a adopté un règlement définissant les modalités d'attribution.

En application de ce règlement, une enveloppe de 59 320 € est accordée à la commune au titre du fonds de concours « territorial » sur une période comprise entre 2024 et 2032. Pour 2025, il serait attribué 15 000 € pour les travaux du gymnase. Il resterait donc un solde de 44 320 €.

Il est proposé de solliciter un fonds de concours à la communauté de communes Touraine Est Vallée pour 2026, dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire, de 44 320 €.

Ces travaux portent sur l'isolation (murale et plafond/combles), le changement des menuiseries, la création ventilation double flux, l'installation de stores orientables, le relamping, la rénovation complète des sanitaires, des travaux d'aménagement intérieur et mise aux normes, la création d'un réseau géothermie. Leur estimation s'élève à 2 300 000 €. ht. Viennent s'ajouter les différents frais d'études (maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, contrôle technique et sécurité et protection de la santé) chiffrant ainsi cette opération à 2 960 063 € ht.

Le financement de ces travaux, sera assuré par des subventions (demandes en cours ou à venir), le fonds de concours, complété de la récupération de tva, l'autofinancement de la

commune et un emprunt.

Le conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-26,
Vu la délibération n° 44/2024 du 26 juin 2024 portant adoption du projet de rénovation du groupe scolaire Roger Lecotté,
Vu la délibération n° DEL67-2024 du 27 juin 2024 de la Communauté de Communes de Touraine Est Vallées portant règlement d'attribution de fonds de concours,
Considérant la volonté de pérenniser le patrimoine communal, de réduire les coûts de fonctionnement et de préserver un cadre d'apprentissage de qualité,
Considérant l'importance de ce projet de rénovation énergétique du groupe scolaire,
Considérant le coût de cette opération estimé à 2 960 063 € ht soit 3 552 076 € ttc
Considérant le plan de financement envisagé,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire dont le coût estimatif s'élève à 2 960 063 € ht soit 3 552 076 € ttc ;
- D'APPROUVER le plan de financement escompté comme suit :

Dépenses	
Projet de rénovation énergétique du groupe scolaire (travaux, Maîtrise d'œuvre, Bureaux d'études, contrôle technique, SPS, géothermie)	2 960 063 €
Total ht	2 960 063€
	3 552 076 €
Recettes	
Subvention Etat (DETR, DSIL, Fonds vert...)	397 963 €
Subvention Départementale (F2D)	160 000 €
CRST	260 900 €
CCRT (ADEME)	341 448 €
FEDER	437 718 €
FONDS DE CONCOURS TEV	44 320 €
FCTVA	582 682 €
Fonds Propres / Emprunt	1 327 045 €
	3 552 076 €

- D'AUTORISER le maire à solliciter un fonds de concours au titre de 2026 à la Communauté de Communes Touraine Est Vallées de 44 320 € ;
- D'AUTORISER le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/09/2025

Le Secrétaire de Séance
M. LANDAIS Romain




Le Maire

Pascale DEVALLEE

